

**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N° 03/2019
du 14 mars 2019**

Le sept mars deux mil dix-neuf une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du quatorze mars deux mil dix-neuf à dix-neuf heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation : **07 mars 2019**

Conseillers élus : **23**

Conseillers en exercice : **23**

A l'ouverture de la séance

Conseillers présents : **17**

Procurations : **2**

A partir du point 2

Conseillers présents : **18**

Procurations : **2**

Séance du 14 mars 2019

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire

Mmes Brigitte MULLER, Brigitte ROLL, Adjointes

MM. Alfred KLEITZ, Adjoint

Mmes Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN, Annette GRIES, Martine HUARD, Danièle MEYER

MM. Pierre FEIDT, Philippe FRIEDRICH, Gilbert HUTTLER, Emmanuel JUNG, Yan LONGERON, Valentin SCHAEFFER, Olivier SCHLATTER, Steve WOLFFER

Absents excusés :

Mme Claudia SCHAEFFTER

M. Marc VOGEL, Adjoint donne procuration à M. Alfred KLEITZ

M. Amaury GUERRIER donne procuration à Mme Valentine FRITSCH

Absents:

Mme Valentine FRITSCH, Adjointe (entrée en point 2)

M. Thomas TRUMPF

M. Romaric WEIL

Assistait en outre :

Mme Charlotte FARÇAT, attachée

M. Claude LITZELMANN, rédacteur

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2019

3. Affaires financières

3.1. Budget Principal

- 3.1.1. Approbation du Compte de Gestion
- 3.1.2. Approbation du Compte Administratif
- 3.1.3. Affectation du résultat

3.2. Budget Annexe Weingarten III

- 3.2.1. Approbation du Compte de Gestion
- 3.2.2. Approbation du Compte Administratif

3.3. Budget Annexe Zone Eigen

- 3.3.1. Approbation du Compte de Gestion
- 3.3.2. Approbation du Compte Administratif

3.4. Bilan des cessions et acquisitions foncières en 2018

4. Affaires foncières

- 4.1. Vente de terrains en zone Eigen

5. Affaires générales

- 5.1. Approbation du règlement intérieur de l'EMMD
- 5.2. Motion du soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM
- 5.3. Approbation des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne
- 5.4. Approbation du projet de changement de sources lumineuses

6. Informations

- 6.1. Renforcement de l'antenne relais du site « Hengstgericht im Haegen »
- 6.2. Divers
- 6.3. Agenda

En préambule, le Maire demande aux conseillers leur accord pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches pour changer les sources lumineuses des éclairages publics. Les conseillers donnent leur accord unanime pour l'ajout de ce point.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire demande à Mme Danièle MEYER si elle veut bien être secrétaire de séance.

Mme Danièle MEYER accepte volontiers cette proposition.

M. Valentine FRITSCH entre en salle de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2019

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte-rendu de la séance du 13 février 2019 par 18 voix POUR, 2 ABSTENTIONS.

3. Affaires financières

3.1. Budget Principal

3.1.1. Approbation du Compte de Gestion - Budget Principal

Fonctionnement	
Mandats émis	1 648 305,62
Titres émis	1 599 317,32
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - déficit	- 48 988,30
Résultat antérieur reporté 2017 - excédent	2 251 186,94
Résultat de fonctionnement de clôture 2018 - excédent	2 202 198,64
Investissement	
Mandats émis	576 637,23
Titres émis	442 501,27
Résultat d'investissement de l'exercice 2018 - déficit	- 134 135,96
Résultat antérieur reporté 2017 - déficit	- 80 077,12
Résultat d'investissement de clôture 2018 - déficit	- 214 213,08
Résultat global de l'exercice 2018 (fonctionnement + investissement)	1 987 985,56

Décision du Conseil Municipal

Vu le budget primitif adopté par une délibération en date du 11 Avril 2018 ;

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 présenté par la trésorerie se résumant comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE le compte de gestion du Budget Principal dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation, ni modification ;
- AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

3.1.2. Approbation du Compte Administratif - Budget Principal

Mme Charlotte FARCAT présente les dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes.

M. Philippe FRIEDRICH s'inquiète de l'augmentation importante de la masse salariale entre 2016 et 2018 (+10%). M. Le Maire répond que la complexité administrative augmentant, il est difficile de faire des économies sur la masse salariale. L'augmentation de + 45 K€ de masse salariale en 2018 par rapport à 2017 provient pour 28 K€ de rattrapage de paiement de 2014 à 2016 pour la participation au service petite enfance. Par ailleurs, la commune a perçu 20 K€ de remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale et de l'assurance de la commune (le CIGAC) suite à des arrêts de travail.

Fonctionnement	
Mandats émis	1 648 305,62
Titres émis	1 599 317,32
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 - déficit	- 48 988,30
Résultat antérieur reporté 2017 - excédent	2 251 186,94
Résultat de fonctionnement de clôture 2018 - excédent	2 202 198,64
Investissement	
Mandats émis	576 637,23
Titres émis	442 501,27
Résultat d'investissement de l'exercice 2018 - déficit	- 134 135,96
Résultat antérieur reporté 2017 - déficit	- 80 077,12
Résultat d'investissement de clôture 2018 - déficit	- 214 213,08
Résultat global de l'exercice 2018 (fonctionnement + investissement)	1 987 985,56

M. le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2018.

Mme Valentine FRITSCH, Adjointe, est nommée présidente de séance.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2018.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le compte administratif 2018 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire réintègre la salle de séance.

3.1.3. Affectation du résultat - Budget Principal

Les montants à prendre en compte pour l'affectation du résultat se calculent comme suit :

	Résultat 2017 (1)	Affectation obligatoire 2017 (c/1068) (2)	Résultat 2018 (3)	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire (4)	Reste à réaliser 2018 (5)	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation du résultat (= 1-2+3+4+5)
Fonctionnement (I)	2 212 807,87	281 520,52	- 48 988,30	319 899,59	-	2 202 198,64
Investissement (II)	- 176 565,52		- 134 135,96	96 488,40	8 597,00	- 205 616,08
Excédent reporté de fonctionnement (I+II)						1 996 582,56

Le Maire propose :

- d'affecter la somme de 205 616.08 € au compte 1068 afin de couvrir le déficit d'investissement,
- de reporter l'excédent de 1 996 582.56 € à la section de fonctionnement au compte R002.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal

Vu la délibération approuvant le compte administratif 2018 ;

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit être affecté (le résultat d'investissement restant toujours en investissement afin de couvrir en priorité le besoin de financement (éventuel déficit) de la section d'investissement) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	2 202 198.64 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068) Solde disponible affecté comme suit :	205 616.08 €
<ul style="list-style-type: none">• Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 996 582.56 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	- €

3.2. Budget Annexe Weingarten III

3.2.1. Approbation du Compte de Gestion - Budget Annexe Weingarten III

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget annexe Weingarten III, établi par la Trésorerie.

Le Compte de Gestion, est en tout point conforme au compte administratif 2018 du Budget annexe Weingarten III qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté 2017	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2018	-
Investissement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté 2017	-
Résultat d'investissement de clôture 2018	-
Résultat global de l'exercice 2018 (fonctionnement + investissement)	-

Décision du Conseil Municipal

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 présenté par la trésorerie se résumant comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Weingarten III dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation ni modification ;
- AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

3.2.2. Approbation du Compte Administratif - Budget Annexe Weingarten III

M. Olivier SCHLATTER demande un point d'avancement au Maire au sujet de l'échange de terrains rue des Jardins. M. le Maire répond que la note a été relancée récemment.

M. Gilbert HUTTLER dit qu'il faudrait continuer d'acquérir régulièrement des terrains. M. Olivier SCHLATTER marque son soutien à cette remarque.

Fonctionnement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté 2017	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2018	-
Investissement	
Mandats émis	-
Titres émis	-
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté 2017	-
Résultat d'investissement de clôture 2018	-
Résultat global de l'exercice 2018 (fonctionnement + investissement)	-

Le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2018 – Budget annexe Weingarten III.

Mme Valentine FRITSCH, Adjointe, est nommée présidente de séance.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2018.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après délibération, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- ADOPTE le compte administratif 2018 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire réintègre la salle de séance.

3.3. Budget Annexe Zone Eigen

3.3.1. Approbation du Compte de Gestion - Budget Annexe Zone Eigen

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget annexe Eigen, établi par la Trésorerie.

Le Compte de Gestion, est en tout point conforme au compte administratif 2018 du Budget annexe Eigen qui sera exposé au point suivant.

Fonctionnement	
Mandats émis	256 937,00
Titres émis	256 937,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté 2017	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2018	-
Investissement	
Mandats émis	256 937,00
Titres émis	253 445,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- 3 492,00
Résultat antérieur reporté 2017	- 253 445,00
Résultat d'investissement de clôture 2018	- 256 937,00
Résultat global de l'exercice 2018 (fonctionnement + investissement)	- 256 937,00

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion de l'exercice 2018, dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités.

Décision du Conseil Municipal

Vu le compte de gestion pour l'exercice 2018 présenté par la trésorerie se résumant comme ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe Eigen dressé par la Trésorerie de Saverne Collectivités, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle aucune observation ni modification ;
- AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion.

3.3.2. Approbation du Compte Administratif - Budget Annexe Zone Eigen

Après présentation des éléments financiers du compte administratif 2018 du budget annexe Zone Eigen, Monsieur Gilbert HUTTLER demande si le coût de l'aire de retournement a été pris en compte dans le prix de vente des terrains en zone Eigen.

Monsieur le Maire précise que, si cette dépense n'a pas été prise en compte dans le calcul du prix de l'aire en zone Eigen, le résultat des opérations foncières en Zone Eigen sera in fine largement bénéficiaire.

La vente de l'ensemble des terrains en Zone Eigen est estimée à 400 K€. Le coût total des études et travaux s'élevant à 60 K€, le résultat net attendu est de 340 K€. Après la finalisation des transactions, ce résultat sera transféré au budget principal.

Fonctionnement	
Mandats émis	256 937,00
Titres émis	256 937,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018	-
Résultat antérieur reporté 2017	-
Résultat de fonctionnement de clôture 2018	-
Investissement	
Mandats émis	256 937,00
Titres émis	253 445,00
Résultat d'investissement de l'exercice 2018	- 3 492,00
Résultat antérieur reporté 2017	- 253 445,00
Résultat d'investissement de clôture 2018	- 256 937,00
Résultat global de l'exercice 2018 (fonctionnement + investissement)	- 256 937,00

Le Maire quitte la salle pour l'adoption du Compte Administratif 2018 – Budget annexe Eigen.

Mme Valentine FRITSCH, Adjointe, est nommée présidente de séance.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur le Compte Administratif 2018.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après délibération, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- ADOPTE le compte administratif 2018 arrêté aux chiffres indiqués ci-dessus au niveau des chapitres, dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Maire réintègre la salle de séance.

3.4. Bilan des cessions et acquisitions foncières en 2018

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 2 000 habitants d'établir un bilan des cessions et des acquisitions foncières des biens présents sur le territoire communal, bilan ensuite annexé au compte administratif.

En 2018, aucune cession ni acquisition foncière n'a été effectuée.

Décision du Conseil Municipal

Vu la proposition de bilan des cessions et acquisitions foncières faites en 2018 présentée par le Maire ;

Considérant que ce bilan fait apparaître un état « néant » tant pour les cessions que pour les acquisitions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers présents et représentés :

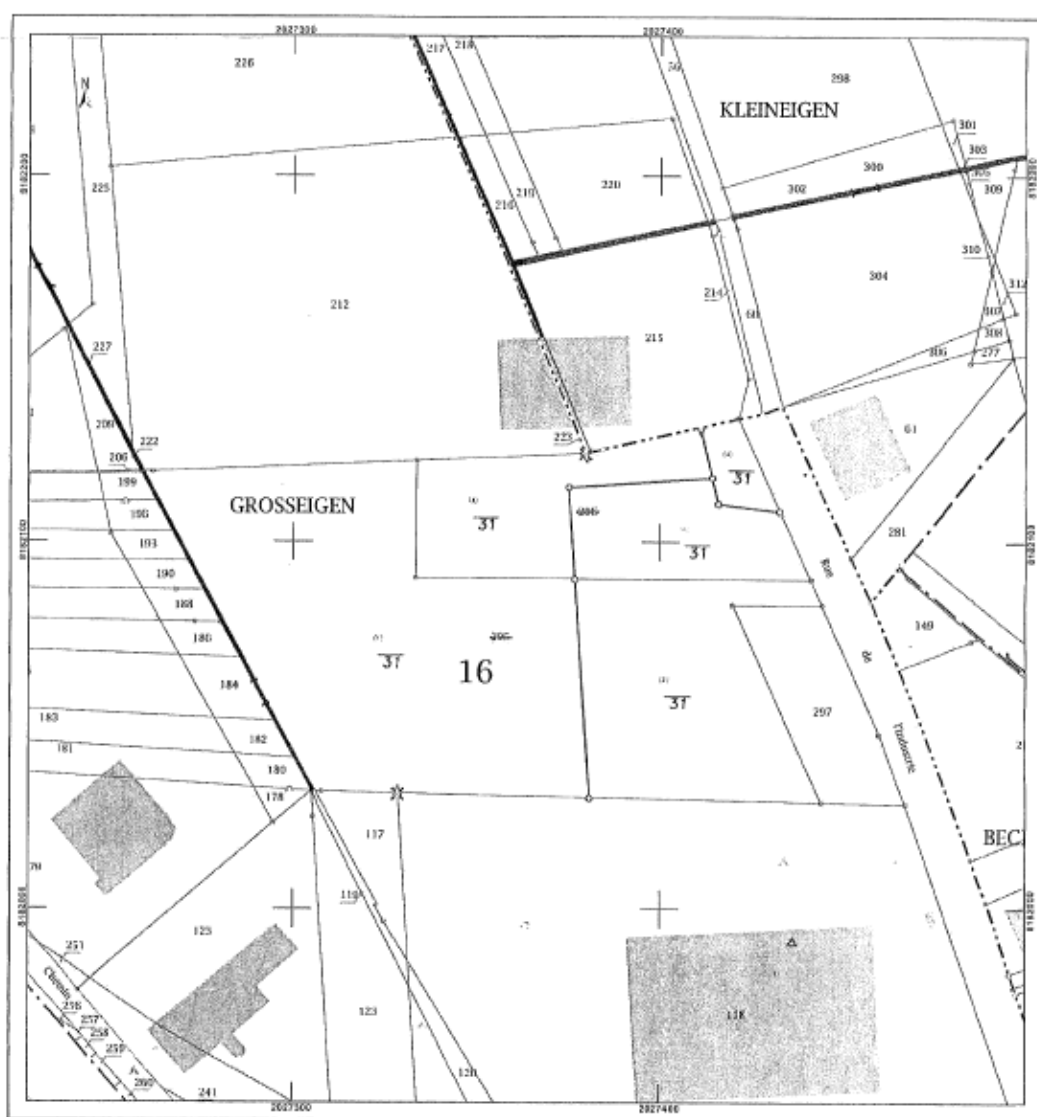
- ADOPTE le bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2018 qui sera annexé au compte administratif du budget principal de la commune.

4. Affaires foncières

4.1. Vente de terrains en zone Eigen

L'entreprise MG Pneus souhaite se porter acquéreur d'environ 35 ares en zone Eigen. Le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande au prix de 1700 € HT / are.

M. Philippe Friedrich demande si, le sol n'étant pas pollué, il serait possible d'augmenter le prix de vente du terrain. M. le Maire répond que, pour des raisons d'équité, il souhaite maintenir un prix d'achat homogène en zone Eigen.



Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix POUR, 1 ABSTENTION :
DECIDE de vendre un terrain de 35 ares environ à la Communauté de Communes du Pays de Saverne au profit de l'entreprise MG Pneus au prix de 1 700 € HT l'are. La vente sera effective après acceptation de l'entreprise, aval pour le permis de construire, arpentage et nouvelle approbation du Conseil Municipal sur la surface définitive.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

5. Affaires générales

5.1. Approbation du règlement intérieur de l'École de Musique Municipale de Dettwiller (EMMD)

Mme ROLL présente les modifications apportées au règlement intérieur de l'EMMD.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE le règlement intérieur de l'École de Musique Municipale de Dettwiller

5.2. Motion du soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement. Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable

ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix POUR, 6 ABSTENTIONS :

- APPROUVE la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

5.3. Statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2018 adoptant les statuts modifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- APPROUVE la modification des statuts décidée par le Conseil de Communauté le 15 mars 2018, telle qu'elle figure ci-après :

I) COMPETENCES OBLIGATOIRES

- 1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- 2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- 3) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- 4) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

II) COMPETENCES OPTIONNELLES

- 1) Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 2) Politique du logement et du cadre de vie ;
- 3) Création, entretien et aménagement de voirie ;
- 4) Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5) Eau ;

6) Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

III) COMPETENCES FACULTATIVES

•Petite Enfance

Etude, création, aménagement, entretien et gestion ou soutien à des structures et des services en faveur de la petite enfance

•Enfance

Etude, création, aménagement, entretien et gestion ou soutien à des structures et des services en faveur de l'enfance : ALSH, accueil périscolaire ou autres actions menées en partenariat avec la CAF ou autres collectivités ou organismes, à l'exception des temps d'encadrement pendant le temps scolaire

•Transports

Organisation du service de transport collectif à la demande par délégation de la Région Grand-Est.

•Eveil musical dans les écoles maternelles et élémentaires

•Technologies de l'information et de la communication

- Mise en place ou participation à la mise en place d'infrastructures nécessaires pour améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- Investissement et maintenance du matériel informatique des relais communaux ;
- Prise en charge financière des noms de domaine des sites Internet des communes membres.

•Centre de secours et d'incendie

La communauté de communes verse des contributions annuelles au SDIS, conformément à la convention signée avec celui-ci (contribution ou fonctionnement, à l'investissement, contingent, allocation vétéran)

•Participation à des actions d'aménagement et de protection des paysages et des espaces naturels remarquables

•Aménagement, construction, entretien et gestion des équipements à vocation économique, d'emploi et de formation

Sont concernés la Maison des Entrepreneurs à Saverne, l'Espace Eco-entrepreneur à Monswiller, le Pôle Tertiaire de la Licorne à Saverne, la Maison de l'Emploi et de la Formation à Saverne. Les autres bâtiments à vocation économique sont les pépinières et hôtels d'entreprises ainsi que les ateliers-relais.

- Gestion du bâtiment abritant le service informatique du livre foncier d'Alsace Moselle

•Participation à l'aménagement et à la promotion de circuits pédestres et cyclables

•Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Autres domaines exercés dans le cadre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

4° maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols

12° animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

• **Assainissement sur le territoire des communes de DIMBSTHAL, HENGWILLER, LOCHWILLER, MARMOUTIER, REUTENBOURG, SOMMERAU et SCHWENHEIM**

• **Golf de la Sommerau**

La Communauté de communes du Pays de Saverne confirme sa qualité de membre jusqu'à la dissolution du syndicat mixte du golf de la Sommerau telle que prévue par l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2017 mettant fin à l'exercice des compétences du golf public de la Sommerau.

5.4. Approbation du projet de changement de sources lumineuses

M. Alfred KLEITZ présente le projet de changement de sources lumineuses de l'éclairage public. Durant les trois dernières années, une partie de l'éclairage public a pu être transformée. Il s'est agi d'adopter des sources lumineuses LED à plus faible consommation. Ce projet pourrait être poursuivi en 2019, notamment pour la deuxième partie du quartier Rouvillois et la rue du Colonel Rouvillois.

Ce projet contribuant à l'économie d'énergie de l'éclairage public, il fait partie des investissements éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019. La subvention pourrait couvrir entre 20 et 80% des dépenses engagées par la Commune.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'UNANIMITE des conseillers présents et représentés :

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- AUTORISE le Maire à faire les demandes de subventions nécessaires.

6. Informations

6.1. Renforcement de l'antenne relais du site « Hengstgericht im Haegen »

Le Maire informe les conseillers municipaux du renforcement de l'antenne relais du site « Hengstgericht im Haegen ». Deux nouvelles antennes 4G d'une puissance de 1800 MHz seront ajoutées. Les travaux doivent se dérouler du 18/03/2019 au 02/05/2019. La date prévisionnelle de mise en service est le 10/06/2019.

6.2. Divers

- Mme. Martine HUARD informe les conseillers municipaux que l'Académie de Strasbourg a notifié la création d'un demi emploi d'enseignant du premier degré bilingue pour la rentrée 2019-2020.

- Une invitation a été adressée à M. René LUDWIG pour une discussion jeudi 21 mars à 19h00 en Mairie avec le Maire et les conseillers municipaux désirant être présents.

6.3. Agenda

Samedi 16 mars : journée citoyenne nettoyage de printemps. Rendez-vous place de la gare à 9h00.

Mercredi 20 mars : soirée dictée à la salle du Hohgraben à 20h00.

Mercredi 27 mars : audition de piano. Salle 4 piano-forte ou salle socioculturelle.

Dimanche 31 mars : fête des aînés au Foyer Saint-Jacques à midi.

Mercredi 3 avril : audition de guitare – salle 3 tutti.

Samedi 6 avril : collecte de papiers.

Mercredi 24 avril : concert de printemps de l'EMMD à 20h00.

Samedi 27 avril : concert de printemps de la Musique Municipale au Foyer Saint Jacques à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21H00.

Pour extrait conforme,
Dettwiller le 18 mars 2019

La secrétaire,
Danièle MEYER

Le Maire,
Claude ZIMMERMANN

C. Zimmermann	V. Fritsch	A. Kleitz
B. Roll	B. Muller	M. Vogel Excusé Procuration à A. KLEITZ
M. Huard	A. Guerrier Excusé Procuration à V. FRITSCH	P. Feidt
P. Friedrich	C. Gebus	M. Grad-Oran
A. Gries	G. Huttler	E. Jung
Y. Longeron	D. Meyer	V. Schaeffer
C. Schaeffter Excusée	O. Schlatter	T. Trumpf Absent
R. Weil Absent	S. Wolffer	